49me année — N° 35 | Le numéro 10 centimes — SECONDE EDITION | Mercredi 12 février 1919

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr. 2.50	6.—	10.—	20.—
Etranger	» 4.—	10.—	19.—	38.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
Compte de chèque postal IIa 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES, Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Canton :	1re insertion 20 cent.	la ligne ou son espace
	les suivantes 15 »	
Suisse	25 »	
Etranger	30 »	
Réclames	50 »	

G. L. R. R. V. Z.

Nouvelles du jour

Le président de la République allemande.

L'Allemagne ayant un intérêt urgent à sortir du provisoire actuel, le Parlement de Weimar a été saisi d'un projet de constitution sommaire destiné à fournir le fondement d'un gouvernement régulier. Constitution et gouvernement ne seront encore que du provisoire ; mais ce sera du provisoire légal, tandis que l'état de choses actuel est du provisoire révolutionnaire.

La nouvelle Constitution a été discutée et adoptée dans une seule séance du Parlement; nous en reparlerons. Aussitôt après, l'Assemblée nationale a procédé à l'élection du chef de l'Etat. C'est le socialiste Ebert qui a été nommé président de la République. M. Ebert faisait déjà partie du gouvernement révolutionnaire, où il avait un rôle de *primus inter pares.*

Quelques-uns étaient d'avis de nommer à la présidence un homme nouveau, qui n'eût pas été mêlé au bouleversement révolutionnaire et à qui son nom et sa situation assurassent un certain prestige aux yeux de l'étranger. L'ancien sellier Ebert leur paraît manquer de l'auréole qu'un pays aime à voir autour de la tête de son premier magistrat. Mais les socialistes ont voulu que l'élection présidentielle symbolisât le triomphe de leur *parti ; ils ont craint que leurs troupes ne jugeassent qu'on avait fait une révolution pour rien si l'empereur n'était pas remplacé par un élu du prolétariat.* C'est ainsi que M. Ebert, à qui la dignité présidentielle était réservée depuis le premier jour et qui avait déjà été acclamé chef de l'Etat par les troupes de Berlin, dans une tentative de *pronunciamiento,* a été définitivement élu comme tel.

Quant au gouvernement, il n'est pas encore constitué. Le Centre catholique y a revendiqué sa place, pour ne pas laisser les affaires publiques aux mains des socialistes et des radicaux. Il a posé ses conditions : sauvegardes pour l'Eglise et pour la famille ; respect du droit de propriété ; garantie contre la socialisation ; maintien du caractère fédératif de l'Etat allemand.

La présidence du cabinet sera exercée par un socialiste, M. Scheidemann. Par là, le parti socialiste assume la responsabilité des graves décisions que l'Allemagne aura à prendre, notamment celle de la conclusion de la paix, qui ne sera pas glorieuse. Cela n'est que juste, car il n'est pas sans avoir contribué à aggraver la catastrophe, par la révolution qu'il a provoquée au moment où l'Allemagne était déjà assez mal en point.

Le parti catholique aura probablement quatre sièges dans le gouvernement ; il a demandé les portefeuilles de la justice et des finances. Le parti radical fournirait trois ministres, dont celui des affaires étrangères (comte de Brockdorff-Rantzau) et celui de l'Intérieur.

Il restait enfin la question de la présidence du Parlement. Le parti socialiste aurait bien voulu la conserver ; mais le Centre catholique avait mis au nombre des conditions de son concours que ce poste lui serait attribué. Ce sera M. Fehrenbach, président de l'ancien Reichstag, qui y sera appelé.

* * *

Il n'est pas sans intérêt de connaître la physionomie d'un parlement élu après une révolution. L'assemblée nationale allemande est bien différente de l'ancien Reichstag, sous le rapport des catégories sociales entre lesquelles les députés se répartissent. L'agriculture, qui tenait le haut de l'échelle dans le Parlement impérial, est tombée au tiers de son effectif d'antan : elle n'a plus qu'une trentaine de représentants, au lieu de cent-six. Cela tient principalement aux pertes des partis de droite ; mais on observe que tous les *partis ont beaucoup moins de députés* agrariens qu'autrefois. Un groupe formidable, c'est celui des secrétaires ouvriers et secrétaires de partis politiques : il y en a une centaine ; c'était une espèce autrefois peu connue ; elle doit sa vogue à la révolution, qui a mis en vedette les porte-drapeau du mouvement social. Le nombre des journalistes et écrivains ne s'est pas accru ; il est d'une soixantaine comme autrefois ; celui des professeurs d'université et des instituteurs a plutôt diminué : il y a une vingtaine de députés appartenant à la carrière de l'enseignement ; le groupe du barreau compte une trentaine de membres ; il s'est un peu réduit. La catégorie des ministres députés, anciens ministres et fonctionnaires forme un groupe important de près de quatre-vingts têtes ; il n'y en avait que le quart autrefois, pour la raison que l'on ne pouvait être ministre et député et que certains postes de fonctionnaires n'étaient pas compatibles avec le mandat de député. Le corps ecclésiastique n'est plus représenté que par une dizaine de figures, au lieu d'une trentaine qu'on voyait dans l'ancien Reichstag. Le commerce a eu le même sort que l'agriculture ; il a perdu les deux tiers de ses porte-parole et n'en a plus que cinq. L'industrie a maintenu ses positions ; il y a six fabricants dans la Constituante. Les artisans se retrouvent au nombre d'une quinzaine. On devine aisément pourquoi la classe agricole et la classe commerçante ont éprouvé si fortement la défaveur du scrutin : c'est l'effet du ressentiment des consommateurs exaspérés par la cherté de la vie.

Le nouveau parlement compte seize travailleurs manuels, le triple de ce qu'on en voyait dans l'ancien. La classe des rentiers a *diminué d'autant : il n'y en a plus que* quatre.

Au total, les professions libérales sont beaucoup plus fortement représentées dans l'assemblée nationale que dans le ci-devant Reichstag ; on compte plus de trois cents intellectuels, alors qu'il y en avait 250 au Parlement impérial. Cet accroissement est dû à l'avènement de la catégorie nouvelle des secrétaires ouvriers et secrétaires de partis politiques et de celle des ministres et hauts fonctionnaires.

* * *

Le Times de Londres publie une longue interview de son correspondant de Belgrade avec le président du ministère serbe au sujet des revendications territoriales des Yougo-Slaves. S'appuyant sur le principe des nationalités, les Yougo-Slaves veulent rester les maîtres du littoral de l'Adriatique, c'est-à-dire de l'Istrie, de la Croatie et de la Dalmatie avec leurs îles. Ils s'y disent chez eux ; ils veulent y rester. Trieste est en majorité italien, c'est vrai, mais toute la région dont il est le centre économique et social, est entièrement slave ; l'annexion de Trieste par l'Italie serait la ruine du port et de la ville.

Les Yougo-Slaves revendiquent aussi la possession de Goritz, car, disent-ils, si la ville renferme une petite majorité italienne, toute la population rurale qui l'entoure est slovène.

Le président du ministère serbe ne veut pas d'un arrangement amiable avec l'Italie. Il demande que le pacte de Londres soit purement et simplement annulé et que les troupes italiennes qui occupent les territoires yougo-slaves soient remplacées par des troupes américaines ou des contingents formés par tous les Alliés.

Comme on le voit, les Italiens et les Yougo-Slaves sont loin de s'entendre. Leurs revendications feront l'objet des séances du congrès de la paix dès que M. Wilson, qui va partir pour l'Amérique, en sera revenu.

La Suisse et la Ligue des nations

Le Conseil fédéral a communiqué hier à l'Assemblée fédérale un rapport sur les travaux préparatoires de la Ligue des nations. Sont annexés à ce rapport un memorandum relatif à la neutralité de la Suisse et l'avant-projet d'une organisation consultative nommée à cet effet.

Le Conseil fédéral a fait tenir ces deux documents aux puissances représentées à la conférence de Paris, ainsi qu'à tous les Etats avec lesquels la Confédération entretient des relations diplomatiques.

Le Conseil fédéral ne s'est pas encore prononcé sur tous les points du projet de la commission. Cependant, il déclare, d'une façon générale, aujourd'hui comme naguère, qu'il salue avec joie une nouvelle organisation internationale basée sur le droit et l'autonomie des peuples, qui garantirait efficacement le maintien de la paix et empêcherait la guerre à l'avenir.

Le Conseil fédéral se borne, dans son rapport, à faire connaître à l'Assemblée fédérale les points essentiels du projet de la commission.

Selon ce projet, tous les différends entre les Etats trouveraient une solution définitive par les moyens pacifiques (conciliation, sentences judiciaires, médiation), de sorte que les guerres entre Etats de la Ligue des nations seraient désormais *complètement exclues.*

Le Conseil fédéral se propose d'adresser à ce sujet des rapports ultérieurs aux Chambres et de formuler éventuellement des propositions.

AU CONSEIL DES ÉTATS

Berne, 11 février.

L'impôt de guerre

Ce matin, le Conseil des Etats s'est occupé des divergences qui subsistent entre ses premières décisions et celles du Conseil national.

A l'unanimité, l'assemblée a refusé d'entrer dans la voie où s'est engagé le Conseil national, qui a persisté à mêler les destinées financières de l'assurance-vieillesse et invalidité à celles de l'impôt destiné à couvrir la dette de mobilisation.

Ainsi, les 100 millions endossés par le Conseil national aux contribuables de l'impôt de guerre, pour constituer le fonds d'une assurance qui n'a pas encore d'existence constitutionnelle, n'ont pas trouvé grâce devant le Conseil des Etats. Les représentants du peuple devront s'incliner, cette fois, devant la volonté tenace des représentants des cantons.

Les autres divergences ont été réglées par adhésion aux décisions du Conseil national. Cependant, le Conseil des Etats a créé lui-même de *nouvelles divergences, en élargissant la nomenclature* des institutions exemptes de l'impôt de guerre. Il a décidé, en effet, d'ajouter aux corporations et établissements exonérés la Centrale suisse du charbon, à Bâle, et les œuvres d'assistance des vieillards et invalides.

Le projet s'en va faire encore un petit stage au Conseil national. L'autre Chambre aura de la peine à ne pas se rendre aux nombreux et solides arguments que M. Paul Scherrer, président de la commission, a présentés aujourd'hui au Conseil des Etats pour l'élimination du « corps étranger » introduit dans le projet par les propositions Rothenberger-Obrecht.

Les crédits supplémentaires

Les événements ont exercé aussi leur influence sur les dimensions de cet édifice financier qu'on nomme les « crédits supplémentaires ». Ailleurs, lorsque le gouvernement fait des dépenses en marge du budget, il réclame de l'assemblée législative des « bills d'indemnité ». Ainsi à Fribourg et à Genève.

Autrefois, lorsqu'une tranche de crédits supplémentaires s'élevait à deux ou trois millions, les députés fronçaient les sourcils, et les commissions ne manquaient jamais de faire au Conseil fédéral le sermon d'usage : N'abusez pas des crédits supplémentaires, préparez mieux votre budget.

De nos jours, les crédits supplémentaires qui se respectent ne restent pas au-dessous de vingt ou vingt-cinq millions. Ceux que le Conseil des Etats a examinés ce matin (2me série pour 1918) se chiffrent par 11 ½ millions pour le compte d'administration et par 11 ¾ millions pour les établissements fédéraux en régie.

A ce morceau consistant est venu s'ajouter un supplément de 316,700 francs pour le compte du Département politique. Cette somme a été affectée, en grande partie, à indemniser nos légations et notre représentation à l'étranger pour l'extraordinaire augmentation des frais d'existence dans les capitales des pays belligérants. Il n'y a rien à redire à cela. Aussi n'est-ce pas sur ce chapitre (rapporteur M. Andermatt, de Zoug) qu'ont porté des observations de la commission.

Les critiques se sont élevées surtout au chapitre des travaux publics. Ici, M. Pettavel, rapporteur de la commission, a très discrètement attiré l'attention de l'assemblée sur le crédit de 1,200 mille francs demandé pour les baraquements qui doivent servir d'asile temporaire à l'Office fédéral d'alimentation. Cette construction a été entreprise en novembre, c'est-à-dire à un moment où l'on savait que les pleins pouvoirs, avec la guerre, allaient prendre fin. Les jours de l'Office d'alimentation sont comptés. Pourquoi donc cette dépense de 1,200,000 francs pour des baraquements provisoires, abritant des bureaux provisoires, que le retour de la paix va condamner à disparaître sous peu ? M. Pettavel met tout doucement le doigt sur la plaie : les entrepreneurs bernois, avec lesquels on avait conclu le marché, n'ont pas voulu lâcher la lucrative construction des baraquements sans de grosses indemnités. Autant valait donc respecter le contrat, et c'est ainsi que les Chambres sont appelées à ratifier après coup une dépense de 1,200 mille francs pour des baraques et bureaux éphémères.

Pour critiquer cette opération, M. Simon (Vaud) met moins de gants que son collègue neuchâtelois. Peut-être ses fonctions de scrutateur l'induisent-elles à moins de réserve que celles de la vice-présidence revêtue par M. Pettavel. Quoi qu'il en soit, M. Simon fonce dur sur les baraques de l'Office d'alimentation. Puisque, dit-il, après avoir acheté tant d'hôtels et de villas, et construit tant de palais, on n'a pas encore assez de logements à Berne pour les services de l'administration, pourquoi ne transfère-t-on pas *les nouveaux bureaux dans d'autres villes où les* logements ne manquent pas ?

En homme de gouvernement, qui s'y connaît en finances, M. Fazy critique surtout le procédé extrabudgétaire consistant à engager une dépense aussi forte sans consulter préalablement le parlement.

Le président de la Confédération intervient dans le débat en sa qualité de chef du département de l'intérieur. M. Ador n'est certes pas l'homme des pleins pouvoirs. Il regrette que le parlement n'eût pas été consulté d'avance. Mais il y a des circonstances atténuantes. Au mois de juin, on a songé à la construction de ces baraquements pour dégager les nombreux bureaux où étaient installés les divers services de l'alimentation. On pensait ainsi parer à la pénurie des logements dans la ville de Berne. Ces baraquements n'auront pas d'ailleurs une existence éphémère. L'Office d'alimentation est celui qui durera le plus. Puis, on s'est arrangé avec le gouvernement de Berne pour que ces abris provisoires servent aux travaux du recensement en 1920 et les années suivantes.

Malgré ces explications, M. Legler (Glaris) s'écrie qu'il y a là un abus « colossal ». Le projet a été conçu déjà en juin. Pourquoi n'en pas saisir les Chambres, qui se réunissaient de nouveau en septembre ? Au lieu de cela, on est allé de l'avant, en novembre, alors que la paix s'annonçait toute proche.

Conclusion morale : Le temps des gros crédits supplémentaires et des pleins pouvoirs touche à sa fin.

Au Conseil national

Les pleins pouvoirs maintenus

Berne, 11 février.

La séance de mardi matin a été complètement consacrée encore au débat sur la limitation des pleins pouvoirs. La discussion n'a présenté aucun réel intérêt ; le débat sur l'entrée en matière avait complètement épuisé le *sujet.*

On a entendu cependant trois discours d'une certaine importance, un exposé juridique serré de M. de Meuron en faveur du texte proposé par la minorité ; une déclaration motivée de M. Alexandre Seiler sur l'attitude des députés de la Droite de langue allemande, et des réflexions de M. Huggler, qui a donné les raisons de son ralliement à la minorité, en opposition à l'attitude des socialistes alémaniques.

M. Seiler a expliqué que ses amis et lui ne veulent pas être plus royalistes que le roi. Du moment que MM. Ador, Decoppet et Motta, les trois Romands au Conseil fédéral, se rangent avec leurs collègues à l'avis de la majorité qui, dans certaines limites, est disposée à proroger les pleins pouvoirs, M. Seiler et ses amis agissent de même. M. Huggler dit ne pouvoir faire une différence entre la dictature d'en haut et la dictature d'en bas ; pour lui, la démocratie n'est pas l'absolutisme éclairé de quelques avocats au pouvoir, mais bel et bien la participation du parlement et du peuple au pouvoir. Si ces messieurs ont perdu la confiance en cette démocratie effective, comment alors persuader les prolétaires qu'ils doivent conserver leur espoir dans les bienfaits du système démocratique ? M. Huggler se refuse, en renouvelant les pleins pouvoirs, à approuver la politique du Conseil fédéral pour les quatre années écoulées.

MM. Peter et Jobin ont encore soutenu le point de vue de la minorité.

Deux questions ont été mêlées au débat, qui ne sont pas en relation directe avec le problème des pleins pouvoirs. M. Greulich a attaqué la commission qui s'occupe de l'intervention de l'Etat en faveur de la crise des logements.

MM. Burren, Mæchler et Ador, président de la Confédération, ont pris la défense de cette commission. D'autre part, M. le conseiller fédéral Motta a répondu à une question de M. de Rabours au sujet du traitement de faveur appliqué à la société allemande *Metallum,* qui a été libérée de l'impôt sur les profits de guerre. M. Motta a constaté que tout bénéfice de cette entreprise dépassant cinq pour cent allait à l'Etat allemand. Or, les Etats ne sont pas assujettis à l'obligation de payer des impôts, principe qui a été appliqué également aux affaires conclues en Suisse par les intermédiaires des gouvernements alliés. M. de Rabours ayant voulu répliquer après avoir eu la parole déjà deux fois, on a refusé la parole au député genevois. M. Calame s'est chargé à sa place d'une déclaration de *non satisfecit* au sujet des éclaircissements donnés par le Conseil fédéral.

A la votation, le texte des articles 1 et 2 de l'arrêté limitant les pleins pouvoirs a été voté par la majorité de langue allemande de la Chambre, avec un amendement de M. Mosimann. A la votation décisive, l'appel nominal étant appliqué, 108 députés contre 45 ont adhéré au principe du maintien des mesures en vigueur. Députés de langue allemande et députés de la Suisse latine se sont dressés les uns contre les autres ; deux Romands seulement se sont ralliés à la majorité, M. Mosimann et M. Leuba, et six allemands ont passé à la minorité, MM. Boschung, Feigenwinter, Strebel, Huggler, Ilg et Widmer.

L'article 2, prévoyant des mesures nouvelles pour les cas urgents (consultation des commissions des pleins pouvoirs réservée), a été voté, par 66 voix contre 40, après un échange de vues entre MM. Peter, Rochaix, Scherrer-Füllemann, Caflisch et Schultheß, conseiller fédéral.

Le débat sera terminé dans l'après-midi.

Au cours de la séance, la Chambre a assermenté M. Pagnamenta, le nouveau député catholique tessinois, successeur de M. Chicherio.

* * *

Dans la séance de relevée, à quatre heures et demie, les adversaires les plus acharnés des pleins pouvoirs, les libéraux romands, ont dirigé une dernière attaque contre le renouvellement des pouvoirs du Conseil fédéral. MM. Bonhôte et de Dardel ont demandé que l'arrêté fût transformé en loi constitutionnelle et soumis à la votation populaire. Ils ont constaté, avec raison, que le texte proposé par leur collègue de Neuchâtel, M. Mosimann, et adopté ce matin par la majorité, est encore moins précis que la solution primitive, car il ne limite ni la durée ni l'étendue des pouvoirs concédés au Conseil fédéral.

La Chambre a écarté la votation populaire en votant par 69 voix contre 24 voix romandes la clause d'urgence. L'arrêté a été approuvé finalement par 67 voix contre 24.

Le rationnement

C'est avec des sentiments très mélangés qu'on a vu reparaître à l'ordre du jour les discussions habituelles sur les rapports de neutralité, discussions oiseuses pour la plupart. C'est le onzième rapport qui est en jeu, et plus spécialement la gestion de l'Office fédéral du ravitaillement. M. de Goumoëns est au banc ministériel.

Il accepte, au nom du Conseil fédéral, une motion de M. Widmer (Argovie), en promettant que le rationnement sera aboli aussitôt que possible, au fur et à mesure de l'amélioration de la situation alimentaire.

M. Moser (Lucerne) a rapporté sur la question du pain. La commission envisage l'abolition de la carte de pain pour le moment où les stocks de blé emmagasinés dans le pays garantiront l'approvisionnement pour l'hiver prochain. Le grand meunier lucernois, M. Steiner, s'est déclaré plus optimiste et a recommandé de suspendre le rationnement, quitte à le remettre en vigueur si besoin est. On rationnerait les meuniers. M. Rochaix (Genève) a demandé que l'on réduisît les superficies à ensemencer. M. Freiburghaus a présenté le rapport sur la production indigène en général.

M. de Goumoëns, commissaire du Conseil fédéral, est hostile à l'idée d'abolir tout de suite la carte de pain. Il confirme que la situation est devenue bonne et que la ration de 300 grammes répond à la consommation moyenne telle qu'elle existait avant l'introduction de la carte ; mais il ne faut pas oublier que les autres denrées alimentaires sont devenues plus rares et que l'approvisionnement prochain des empires centraux aura une répercussion fâcheuse pour nous. Pour cette raison, la culture de blé indigène ne saurait déjà être diminuée.

La question de la viande est la plus compliquée. L'idée de M. Freiburghaus de suspendre pendant quinze jours l'abatage du gros bétail n'est pas praticable. Le petit bétail en souffrirait d'autant plus et les gens aisés se dédommageraient au moyen des conserves de viande.

Quant à la graisse, des contingents extraordinaires accordés par les Etats-Unis vont permettre, aussitôt arrivés en Suisse, de supprimer le rationnement. D'ici là, on augmentera la ration par une carte supplémentaire de trois cents grammes pour mars-avril.

M. de Goumoëns est prêt à acheter des quantités très grandes de fourrages concentrés, mais à condition que les intéressés s'accommodent des prix, qui sont très élevés.

Le directeur de l'Office du ravitaillement a encore répondu à une interpellation de M. Choquard, en assurant le député du Jura bernois qu'il s'efforcera de fournir l'avoine et le foin pour les chevaux. Mais il faut d'abord en avoir !

A 7 heures et demie, la séance a été levée. Demain, on commencera le grand débat sur la revision de la Constitution et on terminera la discussion sur l'impôt de guerre.

La conférence de Paris

Paris, 11 février.

(Officiel.) — M. Wilson, les présidents et ministres des affaires étrangères des Etats-Unis d'Amérique, de l'empire britannique, de France, d'Italie et les représentants du Japon, se sont

réunis mardi, à 15 heures. La délégation belge, composée de Hymans, Vandervelde et von der Heuvel, a exposé les revendications de la Belgique.

Les Alliés en Russie

Londres, 11 février.

(Reuter.) — Communiqué anglais de la Russie du Nord :

Dans la région d'Arkhangel, dimanche, un détachement de la légion étrangère composé de Russes entraînés et commandés par des officiers français, et un détachement de troupes de Liverpool ont exécuté une incursion couronnée de succès au sud de Kalisch, contre l'ennemi qui se concentrait pour attaquer nos positions. L'ennemi a subi de très lourdes pertes. Deux canons de campagne ont été détruits, et les préparatifs ennemis, complètement bouleversés.

Sur la cathédrale de Strasbourg

Paris, 11 février.

Le général Hirschauer, gouverneur de Strasbourg, adresse au maréchal Foch une lettre l'informant que l'enquête à laquelle il vient de faire procéder établit, avec des preuves irréfutables et des procès-verbaux authentiques, que, pendant toute la durée de la guerre, les Allemands firent à Strasbourg ce qu'ils accusèrent injustement les Français d'avoir fait à Reims. Les tours de la cathédrale de Strasbourg ont supporté constamment soit des mitrailleuses, soit un poste d'observation pour l'artillerie, soit des postes d'écoute contre avions.

Une sinistre pourvoyeuse

Paris, 7 février.

La guerre a permis aux sentiments qui honorent le plus l'humanité de se manifester avec éclat. Mais elle a, malheureusement aussi, fourni à tous les éléments mauvais qui fermentent dans une société l'occasion d'exercer leurs manœuvres ténébreuses et leurs plus criminels desseins. Dans ce lourd passif d'abjection qu'il convient de liquider sans faiblesse, il n'est pas d'épisode plus révoltant que l'histoire de cette femme Aubert, née Alice Joffroy, atroce pourvoyeuse des Allemands, livrant sans pitié des Français au poteau et faisant peser sur tous une infernale terreur.

Cette furie est actuellement entre les mains de la police française.

Ses honteux exploits remontent à 1915. Elle s'était fixée à Assis-sur-Serre (Aisne), petit village que l'ennemi avait choisi comme centre d'espionnage. Tout de suite, les Allemands lui procurèrent toutes les facilités pour qu'elle pût accomplir son infâme besogne de délation.

Alice Aubert se mit d'abord en quête d'un complice. Elle devient alors l'amie du beau-fils du maire d'Assis, un nommé Reselle. Tous deux se mettent à l'œuvre sinistre.

Leur première victime est M. Fricoteau, maire d'Anguilcourt. Ce Français avait, aux yeux d'Alice Aubert, commis le crime d'abriter deux tirailleurs algériens traqués par l'ennemi. M. Fricoteau fut fusillé, lui et son garde champêtre.

Anguilcourt devait voir s'abattre sur lui la haine sanguinaire de cette gorgone qu'était Alice Aubert. Huit autres habitants de ce village furent, en effet, fusillés dans la suite.

C'est à Monceau-les-Loups qu'elle opère peu après en dénonçant deux jeunes gens qui avaient, paraît-il, fait le croquis de l'emplacement de la « Bertha » de Crépy-en-Laonnois. L'accusation était fausse et les deux malheureux n'en tombèrent pas moins.

Enfin, on ne compte plus les innocentes victimes du couple odieux, qui s'associa en fin de compte avec le maire même d'Assis, Tassot, et le garde champêtre Lobjois. Tous ces lâches individus, sauf Tassot, sont sous les verrous.

La conduite d'Alice Aubert fut tellement indigne qu'elle écœura les Allemands eux-mêmes. En effet, quand l'ennemi apprit que leur sinistre auxiliaire avait dénoncé, pour le plaisir, des innocents, ils firent exécuter un de ses acolytes, le maire d'Assis, le traître Tassot, à titre d'exemple.

La Sûreté générale a mis la main également sur le fils du maire Tassot, ce qui porte à 15 le nombre des inculpés à la disposition du Conseil de guerre.

Pourquoi n'a-t-on pas bombardé Brieg ?

Le commandant de Grandmaison, député catholique, a adressé la lettre suivante au ministre de la guerre à Paris :

« Monsieur le ministre,

« J'ai l'honneur de vous informer que, au début de la plus prochaine séance où se poursuivra la discussion de l'interpellation Barthe, je vous adresserai une question sur les faits énoncés ces jours derniers à la Chambre, et qui laisseraient entendre que notre haut commandement ait pu, sous certaines influences, méconnaître son devoir.

« Il serait inadmissible que vous, le chef de l'armée, qui êtes son défenseur né et le gardien de son honneur, laissiez ceux qui ont eu la lourde responsabilité de la direction des opérations militaires sous l'accusation que des considérations étrangères à la défense nationale aient pu leur dicter des mesures contraires aux intérêts de la patrie !

« Veuillez agréer, etc. »

Les Canadiens s'en vont

Le *Times Bureau* nous communique :

Le général belge Jacques a passé en revue, à Bruxelles, toutes les troupes canadiennes se trouvant sous le commandement du général Donnet, qui quittent les territoires occupés et rentrent au Canada. Des milliers de spectateurs assistèrent au défilé et acclamèrent vigoureusement les contingents britanniques.

Dans la soirée, au cours d'une réception organisée à l'Hôtel-de-Ville, le bourgmestre de Bruxelles, M. Max, fit l'éloge des soldats canadiens en rappelant les prouesses qu'ils ont accomplies durant la guerre. Le général canadien Donnet prit ensuite la parole et exprima toute l'estime que lui avaient inspirée la population et l'armée belges.

Le palais Caffarelli

Le palais Caffarelli, à Rome, où résidait l'ambassadeur allemand, est aujourd'hui la propriété définitive de l'Etat italien. Tous les meubles, documents, tableaux en ont été retirés par la Légation suisse et déposés à la Villa Bonaparte, près de la brèche de la Porta Pia.

Les élections en Pologne

L'Agence polonaise centrale nous mande :

Une personnalité polonaise influente arrivée hier en Suisse, venant de Varsovie, nous a donné des renseignements plus précis sur les élections à la Constituante polonaise :

Sur 500 députés à élire, pour toutes les parties de la Pologne, les partis de la gauche (populiste, socialiste, juifs, etc.) n'ont obtenu que 100 sièges ; les 400 autres sièges se répartissent entre les partis modérés.

Des membres de l'ancien gouvernement, M. Moraczewski est le seul élu.

Au Portugal

Lisbonne, 11 février.

(Officiel.) — Le gouvernement portugais *communique* :

« Les troupes républicaines ont passé au delà de Castro Daire, sur la rivière Paiva, au centre de la province de Beira Alta, prenant contact avec les insurgés, qui se sont enfuis en désordre en abandonnant un butin abondant, lorsqu'ils virent s'approcher les gardes avancées de la cavalerie républicaine. A Penude, il y a eu un important combat, au cours duquel les forces républicaines se sont couvertes de gloire (!!). Nos troupes sont aux portes de Lamega, ville sur la limite nord de la province de Beira Alta, où l'on prévoit qu'elles feront leur entrée demain. Toute la rive droite du Douro, depuis Ferra Dosa jusqu'à Barca d'Alva, est entièrement au pouvoir des forces du gouvernement de la république. »

Manifestations à Bucarest

Bucarest, 11 février.

Hier de nouvelles manifestations se sont produites à Bucarest, qui ont pris un caractère révolutionnaire. Le roi vint à passer en automobile alors que la foule se trouvait à la rue Victoria. Les manifestants jetèrent des pierres contre lui en criant : « A bas le roi ! Vive la République ! Vive la force libérée du prolétariat ! » On ne parvint à disperser les masses que par l'arrivée des troupes.

NÉCROLOGIE

Les obsèques d'Edmond Rostand

Les obsèques solennelles d'Edmond Rostand auront lieu à Marseille, samedi 15 février. Une chapelle ardente, dans laquelle le cercueil aura été exposé dès vendredi, sera dressée dans la salle des fêtes de la bibliothèque de la ville. C'est là que le cortège se formera et que les discours seront prononcés. Parmi les orateurs, M. Barthou parlera, au nom de l'Académie française ; M. Saint, préfet, au nom du gouvernement ; M. *Pierre, maire, au nom* de la ville de Marseille. L'inhumation aura lieu au cimetière Saint-Pierre, dans le tombeau de la famille Rostand.

Nouvelles diverses

M. Wilson sera probablement élu président de la Ligue des nations.

— Le président Wilson s'embarquera samedi à Brest sur l'aviso français *Ailette*.

— La commission franco-anglaise d'enquête sur le nombre et l'état des unités composant la flotte commerciale allemande est arrivée à Hambourg.

— Les membres allemands de la commission d'armistice, sous la présidence d'Erzberger, partiront demain de Weimar pour Trèves en vue du renouvellement de l'armistice.

— Selon un bruit qui circule à Berlin, l'ancien kronprinz serait malade.

— Le duc d'Aoste est parti pour la France et la Belgique pour visiter les endroits ravagés par la guerre.

— Le *Popolo* de Rome annonce que la grève des typographes, à Rome, a cessé.

Echos de partout

SOUVENIRS D'ENFANCE

De la Fouchardière, dans l'*Œuvre* de Paris :

Je réfléchis à l'influence des œuvres dramatiques sur les drames qui se jouent entre les peuples et sur le dénouement qui règle les destinées du monde.

Quand j'étais petit, je disais :

— Papa, tu me mèneras au Châtelet... Tu me mèneras voir *Michel Strogoff*, dis papa ?...

En vérité, quand j'étais petit, ça a commencé par les *Danicheff* et par *Michel Strogoff*.

Dans les *Danicheff*, on voyait un conseiller d'ambassade russe qui faisait à un Français les déclarations suivantes : « Sachez que l'ours géant russe sera toujours là pour secourir son frère le coq gaulois. » La salle trépignait d'enthousiasme et bissait la tirade... Oui, il est toujours là, l'ours russe, malgré la surprenante métamorphose qui le transforma un jour en rouleau compresseur... Mais combien changé !... Les ours se suivent et ne se ressemblent pas.

C'est dans les *Danicheff* qu'on a commencé à nous bourrer avec le charme de l'âme slave... Ah oui ! l'âme slave... Elle est charmante !

Puis vint *Michel Strogoff*... Je revois le bel acteur Paul Marais avec ses bottes à glands, son dolman à brandebourgs, qui promenait son uniforme jusque dans les cafés du boulevard. « Pour Dieu, pour le tsar, pour la Patrie ! »... Je revois cette bonne dame russe qui naviguait sur un fleuve de pétrole en feu dans un radeau de bois et qui nous faisait verser des larmes ; elle s'appelait Marie Laurent... Je revois les dômes byzantins surmontés de la croix à doubles branches que relient entre elles des chaînes d'or... Je revois la Russie sainte, mystérieuse, mystique, enchanteresse.

Michel Strogoff avait préparé la voie jusqu'à Paris aux marins de l'amiral Avellan ; la troïka du Châtelet avait ouvert le chemin, jusqu'à Saint-Pétersbourg, à nos ministres démocratiques.

Et je nous revois, nous autres, pauvres saucissons à pattes, donnant notre cœur à la Russie et envoyant nos argents à ces boyards qui faisaient fondre leurs canons chez Krupp !

MOT DE LA FIN

— Le congrès socialiste international, réuni dans notre ville fédérale, n'a guère bien réussi.

— Il devra, une fois de plus, mettre son drapeau en berne.

PETITE GAZETTE

La santé de lord Grey

Le *Daily Mail* annonce que le vicomte Grey, ancien ministre des affaires étrangères d'Angleterre, qui souffrait depuis plusieurs mois de troubles de la vue, est maintenant complètement aveugle. Il apprend à lire et à écrire d'après le système Braille.

La couronne de Saint-Etienne au Musée

La couronne de Saint-Etienne qui, comme symbole de l'Etat hongrois, était gardée dans le château royal de Buda, enfermée sous triple serrure dans un local affecté à cet usage, sera transportée au Musée national pour y être exposée comme « chef-d'œuvre de grande importance ».

CARNET DE LA SCIENCE

Une nouvelle maladie

Le professeur Dr Charles Engel, à Budapest, a découvert une nouvelle maladie. Elle consiste en hoquets convulsifs accompagnés de violentes douleurs dans le bas-ventre. Cette maladie dure dans la plupart des cas trois ou quatre jours, mais il est arrivé qu'un patient en a souffert pendant onze jours. Cette maladie paraît inoffensive ; jusqu'ici la guérison s'est produite dans tous les cas. On ignore encore la cause véritable de cette maladie ; il est toutefois établi qu'il ne s'agit pas d'hystérie. Les malades sont traités avec des calmants.

Confédération

Cours de comptabilité agricole

En dépit de l'anomalie des circonstances actuelles, 187 agriculteurs se sont inscrits aux cours de comptabilité organisés cette année par le Secrétariat des paysans suisses. Voici comment se répartissent ces inscriptions entre les différents cantons :

Zurich 21 ; Berne, partie allemande 20, partie romande 2 ; Lucerne 13 ; Uri-Schwyz 1 ; Obwald 1 ; Nidwald-Glaris-Zoug 3 ; Fribourg, partie allemande 2, Fribourg, partie romande 1 ; Soleure 9 ; Bâle-Campagne 3 ; Bâle-Ville 1 ; Schaffhouse 4 ; Appenzell R. E. 1 ; Appenzell R. I. 3 ; Saint-Gall 14 ; Grisons 24 ; Argovie 24 ; Thurgovie 9 ; Tessin 1 ; Vaud 12 ; Valais partie allemande 6, partie romande 10 ; Neuchâtel 1 ; Genève 1.

Les participants sont répartis en quatre cours de 3 jours chacun qui auront lieu à Brougg dans le courant de février, sous la direction du Secrétariat des paysans suisses.

Secours à la Pologne

Le premier train de secours à destination de Varsovie a quitté la Suisse, accompagné par des officiers américains et suisses et quinze soldats de l'armée fédérale. Ce convoi, qui sera probablement suivi d'autres, emporte des vivres et du matériel sanitaire.

L'œuvre de la Croix-Rouge

Hier après midi, mardi, sont arrivés à Genève plusieurs délégués des Croix-Rouges alliées. Des délégués américains sont encore attendus. Le but de cette réunion, à Genève, est de se mettre en rapport avec le comité international de la Croix-Rouge, pour étudier les problèmes de l'après-guerre.

La délégation est venue, en outre, pour féliciter le comité international et son président, M. Gustave Ador, de l'œuvre merveilleuse accomplie pendant la guerre.

ARMEE SUISSE

A la garnison du Gothard

Le colonel divisionnaire Pfyffer, de Lucerne, commandant de la garnison du Gothard, a été, sur sa demande, et avec remerciements pour les services rendus, relevé de son commandement et mis à la disposition du Conseil fédéral.

Le colonel Jacques Jenny, de Glaris, commandant du front sud des fortifications du Gothard, a été chargé *ad interim* du commandement de ces fortifications.

LA VIE ÉCONOMIQUE

La hausse des prix

Une note d'épicerie, qui valait, à Paris, 15 fr. 85 en 1914 vaut aujourd'hui 67 fr. 05.

Voici, en effet, le petit tableau comparatif des prix portés sur une note d'épicerie parisienne, pour les mêmes denrées, au 30 juillet 1914 et au 30 janvier 1919 :

	30 juillet 1914	30 janv. 1919
½ litre de vinaigre	Fr. 0.50	Fr. 1.—
1 paille de fer	» 0.15	» 0.90
2 bougies	» 0.25	» 1.50
1 kilo de sucre	» 0.75	» 2.10
1 pot de moutarde	» 0.75	» 1.20
½ litre de rhum	» 1.65	» 9.50
500 grammes d'huile	» 1.—	» 6.—
1 verre	» 0.20	» 0.70
2 harengs saurs	» 0.30	» 0.80
1 petit fagot	» 0.25	» 1.50
1 kilo sel gris	» 0.20	» 0.40
2 litres vin ordinaire	» 1.—	» 5.—
3 bananes	» 0.30	» 1.80
1 pot confiture	» 1.20	» 8.50
1 boîte petits pois	» 2.—	» 4.—
12 œufs	» 1.40	» 8.40
125 grammes de café	» 0.75	» 1.25
125 grammes de gruyère	» 0.30	» 2.—
250 grammes de beurre	» 0.30	» 4.50
1 bouteille de bière	» *0.30*	» *1.20*
2 oranges	» 0.20	» 0.60
1 litre d'essence	» 0.50	» 1.20
500 gram. de pruneaux	» 1.—	» 8.—
Total	Fr. 15.85	Fr. 67.05

Baisse du prix des locomotives

L'association pour les forces motrices des chemins de fer des Etats-Unis a envoyé des représentants spéciaux en Europe, où ils se rencontreront avec les hauts fonctionnaires des chemins de fer et des compagnies de transport en vue d'enquêter au sujet des conditions où se trouvent les principaux pays d'Europe en ce qui concerne les forces motrices. Les fabricants d'automotrices et locomotives des Etats-Unis sont à même de répondre aux besoins des chemins de fer européens à ce sujet. Les prix ont considérablement baissé aux Etats-Unis dans l'industrie des locomotives ; cette baisse est d'environ 15 % depuis la signature de l'armistice. La compagnie américaine de locomotives a déjà signé des contrats pour la livraison de 62 machines pour l'Afrique du Sud, l'Argentine et l'Est africain portugais.

Le chômage des ouvriers des munitions

Il y a à Genève de 8000 à 10,000 chômeurs, dont plus de 2000 chômeuses. La plupart sont des jeunes gens et des jeunes filles travaillant aux munitions. Ils sont aujourd'hui sans occupation et incapables d'entreprendre un métier quelconque.

L'huile sans carte

L'Office fédéral de l'alimentation avise les huileries que, pour faciliter l'écoulement des huiles indigènes, la vente des huiles comestibles peut se faire sans carte.

Les réquisitions de bétail

L'Union des marchands de bétail suisses demande à l'Office fédéral de l'alimentation la suspension des réquisitions du bétail de boucherie par l'Office fédéral de la viande, la suppression prochaine des prix maxima pour le gros bétail et les veaux, la suppression de l'arrêté du 13 avril 1917 sur le commerce du bétail.

Les réquisitions de bétail seraient suspendues au milieu de février.

---

28 *Feuilleton de la LIBERTÉ*

L'étreinte du passé

par HENRI ARDEL

—o—

Il y avait une sorte d'emportement passionné et contenu dans l'accent de Vania. Sa jeune jeune sœur la regarda stupéfaite, presque inquiète, craignant de l'avoir involontairement blessée. Et elle questionna, timide :

— Oh ! Vania, est-ce que tu ne trouves pas que je leur ai dit la simple vérité ?... Je n'ai fait que leur répéter ce qui m'a toujours été enseigné ; ce que pensent toutes les consciences honnêtes, il me semble...

— Peut-être... Mais j'ai reçu, moi, des leçons si différentes !... Tu vas être surprise, Monique, tu es la première à qui j'entends exprimer un *tel respect de la vie humaine !*

Les yeux de Monique, à ce moment-là, si pareils à ceux de Michel, cherchèrent les prunelles de Vania, profondes et claires comme une eau insondable.

— Vania, tu te moques de moi ! avoue...

— Oh ! non, je ne me moque pas... Je n'y pense guère !... Je réfléchissais que tu as raison, Monique. C'est vrai, la vie est une source vive qui, par cela même, en principe du moins, doit être regardée comme sacrée... Mais, crois-moi, il est des cas où il *faut* la détruire. Si toi-même, tu te trouvais devant cette nécessité terrible... peut-être... Sans doute, tu n'hésiterais pas non plus...

Il y avait soudain, dans la voix de Vania, une sorte de conviction inflexible et sombre. Mais Monique savait qu'elle avait été élevée par un révolutionnaire impitoyable pour la réalisation de son but.

Alors elle ne pouvait s'étonner que Vania ne pensât pas comme elle. Et avec son beau sourire jeune, elle dit, d'un ton de badinage voulu :

— Oh ! Vania, souhaite-moi de n'être jamais obligée d'en venir à l'extrémité dont tu parles, car je suis à peu près sûre que je serais lâche et me déroberais... Comme je le disais à mes garçons, ainsi que j'en ai la conviction, il me semble que nous n'avons pas le droit de détruire ce que Dieu a créé.

Les lèvres de Vania murmurèrent sans qu'elle en eût conscience :

— Oh ! Dieu...

Le mot lui était échappé. Elle le regretta, voyant une ombre passer sur le clair visage de Monique. Et avant que la jeune fille eût parlé, elle dit doucement :

— *Petite Monique*, ne sois pas scandalisée. Personne ne m'a appris à connaître Dieu. Mais peut-être, grâce à toi, à Michel, à ta mère, j'irai à Lui, comme vous.

Elle s'arrêta brusquement. Si elle allait à Dieu, il lui demanderait compte, d'après les théories auxquelles croyaient les catholiques, de la vie qu'elle avait brisée ; du mensonge qu'elle avait proféré en se disant innocente ; du silence qu'elle avait gardé quand elle acceptait de devenir la femme d'un être qui, en elle, avait une foi absolue...

Alors... entre elle et le Dieu de Monique, il y avait un abîme infranchissable...

Et elle éprouva une sensation aiguë de défaillance, en entendant, après un coup léger frappé à la porte du salon, la voix de la femme de chambre annoncer discrètement :

— Madame est réveillée. Elle fait demander si ces dames peuvent venir près d'elle.

— Certainement ! Tu viens ? Monique.

Tendre, elle appuyait son bras sur celui de la jeune fille ; et ainsi, elles entrèrent dans la chambre où sur sa chaise longue, la tête sur des coussins, enveloppée dans une couverture de fourrure, se reposait Mme Corbiéry. Elle eut un sourire, très bon, à la vue des deux jeunes femmes.

— Ah ! voici mes filles ! Il paraît, Vania, que tu es déjà là depuis un long moment ?... C'est aimable, chérie, d'avoir attendu que je me réveille...

— Mère, j'avais grande envie de vous voir...

Elle se penchait et, avec une affection profonde, elle embrassait le pâle visage.

— Et de plus, Michel doit venir me chercher... *Je suis même étonnée qu'il ne soit pas* encore ici... Ah ! on sonne. Je suis sûre que c'est lui !

Tout à coup, un désir impérieux la pénétrait de le retrouver, de se sentir enveloppée par l'ardente flamme de son amour où elle sentirait combien il était à elle...

Attentive, elle écoutait. Un bruit de pas résonnait.

— Vous entendez ? Mère... Je ne m'étais pas trompée, c'est bien lui !

Mme Corbiéry sourlait :

— Oh ! quelle jeune femme amoureuse ! Enfin, je ne m'en plains pas... Mon « grand » en est si heureux ! Ah ! c'est toi, mon Michel... Tu étais bien vivement attendu par une petite madame de ta connaissance...

Une clarté brilla dans les yeux vifs de Michel. En allant vers sa mère, il prit la petite main qui se tendait vers lui ; et se penchant, il mit un baiser sur le visage levé pour l'accueillir.

— La jeune dame avait donc oublié qu'elle avait aujourd'hui, en particulier, un mari très occupé... Je sors seulement du Palais... Mère, êtes-vous mieux ?

— Oui, vraiment... J'ai beaucoup moins toussé ; et je viens de faire un vrai somme de bébé qui m'a bien reposée ; seulement, ce bon somme m'a empêchée de profiter de la visite de Vania. C'est Monique seule qui en a joui !

— Pas du tout, mère, protesta gaiement la jeune fille. Je faisais répéter l'instruction religieuse de mes garçons et je ne savais même pas que Vania était là...

— Alors, qu'es-tu devenue ? ma Vania, interrogea Michel du même ton qu'avait eu sa sœur.

Mais son accent, à elle, fut autre pour répondre — un accent un peu étrange :

— Ce que j'ai fait ?... J'ai écouté les conseils de Monique à ses élèves... Et chemin faisant, j'ai appris que c'est toi, Michel, qui as donné à Monique une inflexible sincérité.

— Mais naturellement !... J'ai fait tout mon possible pour que cette petite fille ait l'âme de cristal que j'adore. Pour ceux qu'on aime, on est très exigeant... N'est-ce pas votre avis ? mère.

Mme Corbiéry approuva, avec son beau sourire.

— Pleinement... C'est un préjugé de famille... — peut-être... — toujours il m'a fallu estimer, pour aimer...

Sous l'ombre du grand chapeau qui voilait ses yeux, Vania les regardait tous trois, tellement de même race morale, unis par leur droiture de conscience, leurs âmes façonnées par le même idéal. Entre eux et elle, quel gouffre que, seule, elle pouvait mesurer !... Comment, jusqu'à cette minute, avait-elle pu n'y pas prendre garde !... Soudain elle se sentait loin... si loin d'eux... si loin de lui, Michel, qu'elle avait trompé et qui ne doutait pas d'elle...

Impitoyablement, avec les yeux de l'âme, elle voyait... entre eux !... le grand corps allongé sur le tapis du cabinet de travail... le front troué d'où le sang coulait...

Pourquoi n'avait-elle pas révélé la vérité à Michel, là-bas, à Cavalaire ?

(A suivre.)

Publications nouvelles

Zürcher *Sagen* : Meinrad Lienert, Rascher & Cie, Verlag, Zurich. 4 fr.

Voici un délicieux livre à offrir, un livre qui intéressera petits et grands. Meinrad Lienert, l'auteur de tant de jolis récits de la Suisse allemande, a réuni une gerbes de légendes du pays de Zurich. Il y a l'histoire de saint Félix et de sainte Régula, à qui on coupa la tête et qui vécurent après le supplice, portant leur chef sous le bras ; celle de la fille du roi et le cerf, celle de la ville d'or, du méchant bailli, et beaucoup d'autres qui plairont à tous.

Bernhard Hirzel. Adolf Frey. Rascher Cie, éditeurs, Zurich. 7 fr. — Voici un superbe volume qui fera encore un charmant cadeau. L'écrivain zuricois, dans ce roman, écrit l'histoire d'un type de Zuricois de 1830.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Vapeur italien en feu

Un incendie a éclaté à bord du vapeur italien *Cile*, se rendant à Salonique chargé de tissus, de carbure, de benzine, de moteurs et de canots à vapeur. Les autorités maritimes travaillent activement à maîtriser l'incendie, dont les proportions sont considérables.

SUISSE

Incendie étouffé

On nous écrit de Montreux :

Dimanche, a éclaté à la villa Miramonte (Montreux), un incendie qui aurait pu avoir de graves conséquences. Fort heureusement, grâce à la présence d'esprit des habitantes de la villa et au dévouement de M. l'abbé Van Loo, aidé par le jeune Ludovic de B., il n'y a pas de mort, *ni même d'accident grave de personne* à déplorer. Les pompiers et les gendarmes de Montreux ont été admirables de dévouement. Si nous vous envoyons ces lignes, c'est afin de rassurer les nombreux amis fribourgeois des hôtes de Miramonte.

L'épidémie de grippe

Le nombre des décès est monté, l'an dernier, en Suisse, à 74,000, chiffre qui se rapproche sensiblement de celui des naissances. Il en résulte que, si l'on fait abstraction du mouvement d'émigration et d'immigration, la population de la Suisse n'a pas augmenté au cours de l'année dernière. Ce fait, sans précédent chez nous, s'explique par la grippe. La moyenne des décès des dernières années ne dépasssant pas 55,000, c'est par 20,000 environ que se chiffreraient donc *les décès causés par d'épidémie* jusqu'à la fin de 1918.

FRIBOURG

Nomination

M. Francis Torche, licencié en droit, à Fribourg (fils de M. Torche, ancien conseiller d'Etat), vient d'être appelé par la Direction générale des Chemins de fer fédéraux *au poste de* secrétaire à l'administration des caisses de secours et pensions, à Berne.

Caisse hypothécaire

L'exercice de 1918 de la Caisse hypothécaire présente un bénéfice net de 399,800 fr. (380,100 en 1916). Le dividende proposé est de 5 ½ %, comme ces dernières années.

L'Ecole des œuvres sociales

On nous annonce que l' « Ecole de formation aux œuvres sociales », dont nous avons précédemment publié le programme, s'ouvrira à Fribourg le jeudi 6 mars. Qu'on se hâte de s'inscrire auprès de la directrice de l'Institut Jeanne d'Arc, avenue de Pérolles, Fribourg.

La conférence de M. Gos

M. Gos, l'écrivain militaire bien connu en Suisse romande, a ouvert, hier au soir, devant un auditoire très nombreux, la série des conférences suisses, par une brillante causerie sur les généraux suisses à travers les âges.

Les Suisses, dit le conférencier, ont révélé leur génie par la valeur de leurs armes ; aussi un retour dans notre passé militaire est-il bien fait pour affermir notre sentiment patriotique. De Morgarten date notre indépendance nationale ; le Convenant de Sempach est notre première organisation militaire. Mais les Confédérés ne connurent pas, au début, les bataillons dirigées par un chef unique : chaque contingent cantonal obéissait à son commandant. Ce n'est qu'au XVI^e^ siècle qu'apparaît *le premier* général suisse, dans la personne d'Ulric de Hohensax, qui conduisit nos soldats aux brillantes victoires des campagnes d'Italie. Son successeur, le général d'Erlach-Castellen, un descendant du héros de Laupen, commanda *la* mise sur pied rendue nécessaire par les opérations militaires de la guerre de Trente ans, et imprima la marque de son génie au code militaire du XVII^e^ siècle : le Défensional de Wyl. Le 3^me^ commandant en chef de notre armée, Charles-Louis d'Erlach, est le vainqueur de Neuenegg (1797), victime expiatoire du XVIII^e^ siècle, lâchement assassinnée par des soldats. De Wattwil, de Bachmann, Gyger de Prangins, de Donatz commandèrent successivement nos troupes pendant la première moitié du XIX^e^ siècle ; leur renommée fut éclipsée par la popularité du général Dufour, chef de l'armée fédérale pendant le Sonderbund et auteur de la carte topographique suisse. Herzog, notre 9^e^ chef militaire, rompt avec la tradition : c'est un milicien qui ne s'est pas formé dans les services étrangers. Il vous tous ses soins à l'organisation de l'artillerie ; appelé à la tête de l'armée en 1870-71, il se révéla le type parfait du patriote et du soldat. L'activité du général Wille n'appartient pas encore à l'histoire, mais sa belle *carrière d'instructeur* énergique et actif ne peut être passée sous silence ; c'est à lui que la cavalerie suisse est redevable de son brillant développement.

Tout retour dans notre passé militaire, dit M. Gos, amène à la même conclusion pratique : nous devons renforcer notre sentiment national, assurer le contact entre le peuple et l'armée. C'est sur ces paroles, vivement applaudies, que se termina la très belle conférence de M. Gos.

La neige et la police

On trouvera aux annonces les avis que rappelle la Police locale de Fribourg sur les luges et la propreté des trottoirs.

Association des fonctionnaires et employés d'Etat

Cette association a tenu dernièrement son assemblée générale, au Cercle social. A cette occasion, le comité, présidé par M. Barbey, chef de service, a présenté un intéressant rapport sur l'activité de la société, reconnue par le Conseil d'Etat. Depuis cette reconnaissance, le groupement a présenté à l'autorité divers vœux concernant la nouvelle loi sur les traitements, les allocations de renchérissement, la caisse de retraite à instituer, le samedi après midi libre, la livraison de bois et de tourbe, la revision de la loi fiscale. Ces vœux ont été examinés avec bienveillance et le personnel est satisfait des résultats obtenus. En attendant la revision totale des traitements, promise pour l'automne prochain, les allocations de renchérissement ont été augmentées et une somme importante a été versée au fonds de la caisse de retraite. Les fonctionnaires ont de même obtenu par l'Etat du bois et de la tourbe à des prix avantageux.

Après des remerciements au comité pour sa grande activité, une discussion s'est engagée sur l'extension à donner au groupement. M. Albert Curty, secrétaire, a chaudement recommandé l'affiliation au cartel chrétien social ; mais l'assemblée n'a pas cru devoir entrer dans ces vues et a décidé de conserver à l'association son autonomie, en y admettant cependant tous les fonctionnaires cantonaux à traitement fixe et en priant le comité d'étudier la formation d'un cartel cantonal qui engloberait tous les fonctionnaires de l'Etat et de nos entreprises publiques.

A la Banque de l'Etat

La Banque de l'Etat de Fribourg communique à l'Agence télégraphique suisse :

« Contrairement aux allégués répandus par une certaine presse, les employés de la banque de l'Etat de Fribourg se sont, depuis plusieurs années, organisés et sont entrés du plein consentement et même sur le conseil de notre administration dans l'association du personnel des banques fribourgeoises. Le 16 octobre dernier, notre banque a reçu, par le canal de cette association, avis que le comité central du cartel suisse des employés de banque avait fixé une échelle de traitement obligatoire pour tous les établissements financiers occupant du personnel faisant partie de cette association. Un tableau des traitements était joint à la lettre avec invite à notre banque d'y adhérer avant la fin du mois. Les traitements de notre personnel devant, à teneur de la loi sur la banque, être fixés dans le règlement approuvé par le Conseil d'Etat, le conseil d'*administration* décida, à l'unanimité, d'opposer une fin de non-recevoir à cette sommation, en soulignant qu'il n'avait aucun ordre à recevoir sous forme d'ultimatum d'aucune association quelle qu'elle soit. Il a invité, en outre, notre personnel à se retirer du cartel. Tous nos employés du reste n'y étaient pas entrés.

« Il est utile également que l'on sache en outre que, en 1918, le minimum de la rémunération a été pour les hommes de 4200 fr. ; pour les femmes, de 3000 francs. Notre établissement a versé enfin à la caisse de retraite du personnel 100,000 francs en 1917 et 100,000 francs en 1918. En raison des conditions économiques difficiles, le personnel a été jusqu'ici *exonéré de tout* versement à *ce fonds.* »

Conférence au Cercle catholique

La série des conférences du Cercle catholique de Fribourg, si bien inaugurée par la brillante causerie du R. P. de Munnynck, professeur à l'Université, va continuer. Demain soir, jeudi, à 8 h½ heures, une deuxième conférence sera donnée par M. Paul Bondallaz, chef de service au département de l'Intérieur, sur le « Mouvement littéraire en pays fribourgeois vers 1850. »

M. Bondallaz intéressera certainement beaucoup son auditoire en faisant revivre nos écrivains fribourgeois du milieu du XIX^e^ siècle, tels que Majeux, Sciobéret, Nicolas Glasson, Daguet, Bornet, etc. Tout en caractérisant leur œuvre et en la rattachant au mouvement littéraire français, il nous montrera comment nos auteurs trop ignorés sont spécifiquement Fribourgeois et ont le parfum du terroir national. Ce sera le côté particulièrement attrayant de cette causerie instructive. La conférence sera publique et gratuite.

Pour Vienne

Le Comité cantonal a reçu, le 11 février, les envois de coupons suivants : Corserey, Crésuz, Dompierre (3me), Fribourg, par les Ecoles réformées, (5me), par l'Office cantonal du travail (5me), par la *Liberté*, par la Librairie catholique (5me), par l'Hospice Jules Daler, Romont (6me).

En espèces : Crésuz, 24 fr. ; Dompierre, 5 fr. ; Fribourg, anonyme par l'Office cantonal du travail, 5 fr.

Foire au bétail du 10 février

La neige et le froid, qui avaient rendu les chemins glissants, ont détourné un bon nombre de campagnards de conduire du bétail à la foire de Fribourg. Le gros bétail et les porcs se sont vendus à des prix élevés. Statistique : 157 bovins, 3 chevaux, 126 porcs, 7 moutons, 94 veaux.

La gare a expédié 34 wagons, avec 279 têtes de tout bétail.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Pierre. — Ce soir, mercredi, à 8 h. ½, répétition générale.

Musique La Concordia. — Ce soir, mercredi, répétition générale, suivie de l'assemblée.

Société fédérale de gymnastique « La Freiburgia ». — Les membres libres et actifs sont avisés que les leçons ont repris normalement, le mercredi et le vendredi soir, dès 8 h. ½, à la Halle des Grand'Places.

Etat civil de la ville de Fribourg

Naissances

3 février. — Piller, Clara, fille de Joseph, menuisier, de Dirlaret, et d'Anne, née Peissard, Neuveville, 71.

10 février. — Chenaux, Henri, fils de Paul, journalier, d'Ecuvillens, et d'Emilie, née Friedly, Planche supérieure, 214.

Layaz, Eugène, fils de Léon, comptable, de Noréaz, et de Louise, née Brugger, Grand'rue, 35.

11 février. — Jenny, Pauline, fille d'Aloys, maréchal, de Tinterin, et de Regina, née Rotzetter, derrière les jardins, 57.

Décès

6 février. — Clément, Jeannette, fille de Julien, et de Catherine, née Cudré, d'Ependes, 4 ans, Chemin des rosiers, 19.

7 février. — Sciboz, née Dousse, Anna, épouse de Jean, de et à Treyvaux, 40 ans.

Egger, née Chappuis, Marie, veuve d'Etienne, de Saint-Ours, 61 ans, rue du Progrès, 28.

9 février. — Clerc, née Jaquet, Adélaïde, veuve de Xavier, de Hauteville, 73 ans, Beauregard, 4.

Egger, Alfred, fils d'Ulric, monteur, de Bonnefontaine, célibataire, 65 ans, Pérolles, 4.

Kocher, Bertha, fille d'Armio, et de Bertha, née Wyler, de Buren (Berne), 4 ans, Pérolles, 31 *(grippe).*

10 février. — Poffet, née Golay, Elise, veuve de Nicolas, de Wunnewil, 82 ans, Grand'Fontaine, 32.

Calendrier

Jeudi 13 février

Bienheureux Jourdain de Saxe, dominicain

Le Bienheureux Jourdain de Saxe achevait ses études à Paris quand il entra chez les Frères Prêcheurs. Il succéda à saint Dominique lui-même dans la conduite de la grande famille dominicaine. († 1237.)

Sainte Catherine de Ricci, dominicaine

Née à Florence, de la noble maison des Ricci, Catherine méprisa le monde et, à l'âge de 13 ans, faisait sa profession chez les dominicaines de Prato, en Toscane, où elle se voua à beaucoup d'austérités.

Publications nouvelles

L'Action de Benoit XV pendant la guerre, par *Paul Dudon. 1 volume in-8. Prix : 1 franc.* Librairie Gabriel Beauchesne, rue de Rennes, 117. — Paris 6^e^.

Tout le monde sait avec quelle légèreté et quelle violence l'attitude du Pape a été critiquée pendant la guerre.

Deux articles anonymes, parus récemment dans la *Revue de Paris*, viennent d'offrir comme la synthèse des griefs formulés, depuis quatre ans, contre Benoît XV. Sous les apparences d'une documentation abondante et précise, cette œuvre est d'une surprenante pauvreté. M. Paul Dudon le *montre impitoyablement.*

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 2 février

BAROMÈTRE

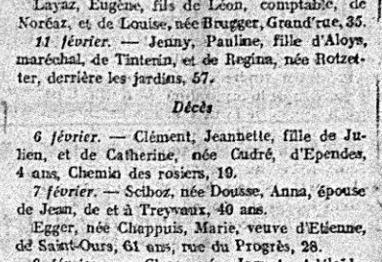

THERMOMÈTRE C.

Février	6.	7	8	9	10	11	12	Février
7 h. m.	4	0	-13	-15	-18	-19	-17	7 h. m.
11 h. m.	5	0	—6	—8	-12	-13	-14	11 h. m.
7 h s.	2	—2	—8	—9	-11	-11		7 h. s.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 12 février, midi.

Brumeux. Froid. Bise.

Invitation

à l'usage des Tablettes Gaba ! Elles vous préservent de la grippe et vous guérissent de la toux, de l'enrouement, des maux de gorge.

Ces tablettes Wybert fabriquées autrefois par la pharmacie d'or, à Bâle, sont en vente partout dans les boîtes bleues portant la marque déposée ci-dessus, au prix de fr. 1,75. Attention ! Tous les autres emballages sont des contrefaçons. 6127

G A B A

L'assurance sur la vie en Suisse

En ces temps où l'épidémie de grippe a de nouveau mis en évidence les bienfaits de l'assurance sur la vie, il est particulièrement intéressant de constater le développement de l'esprit de prévoyance dans notre pays.

Une preuve nous en est fournie par les premiers résultats connus pour 1918 et qui émanent de la C^ie^ d'assurance sur la vie *La Genevoise.* Il ressort d'une communication que nous avons sous les yeux que cette Compagnie a réalisé en 1918 pour 22,6 millions de francs d'affaires nouvelles. L'avance nette de portefeuille a été de : 2,056,449 en 1915, 4,635,649 en 1916, 8,815,077 en 1917 et 16,542,811 en 1918.

Ces brillants résultats montrent combien l'esprit de prévoyance se propage en Suisse.

FUMEZ LES CIGARES FROSSARD

PRO PATRIA

Dernière Heure

Les revendications belges à la conférence de Paris

Paris, 12 février.

(Havas.) — *Le comité de la conférence* de Paris a entendu les revendications belges.

Le programme de la Belgique se résume dans la récusation du traité de 1839, qui a établi le statut politique, économique et territorial belge, en donnant à la Belgique la neutralité permanente garantie par ce traité.

L'agression allemande ayant détruit le fondement de ce statut international, la Belgique a soif d'éléments nouveaux de force et de prospérité, pour assurer son avenir au point de vue politique. Elle demande donc l'abandon de la neutralité belge.

Au point de vue territorial, M. Hymans, se basant sur le principe des nationalités, réclame une rectification de la frontière séparant la Belgique de la Hollande. Il demande que la liberté de navigation sur l'Escaut à son embouchure, depuis Anvers jusqu'à la mer, soit assurée. Il demande ensuite la restitution de l'enclave hollandaise du Limbourg, s'étendant sur la rive droite de la Meuse de Maëstricht à Roermonde, et, plus au sud, de Montjoie et Malmédy, dont les populations sont purement wallonnes et qui étaient belges jusqu'en 1815.

Il développe la thèse que l'Etat neutre du Luxembourg deviendrait, dans l'Europe nouvelle, une véritable antinomie. Il montre que ce pays pourrait être encore demain un couloir d'invasion pour l'Allemagne. Il préconise le rattachement du Luxembourg à la France ou à la *Belgique*, soit par une entente douanière et militaire, soit par une union personnelle. Les Luxembourgeois devraient être les premiers à en décider.

La Belgique, victime des violences de 1914, ne voudrait pas en user elle-même à l'égard des neutres.

D'amicales négociations devraient permettre d'arriver à un accord satisfaisant.

De même, en vertu d'arrangements communs, la Hollande serait l'objet d'agrandissements du côté allemand, en échange des territoires qu'elle restituerait à la Belgique.

La séance a été remplie par cet exposé. Une commission sera nommée pour étudier les revendications belges.

L'armistice

Paris, 12 février.

(Havas.) — Le comité spécial chargé d'étudier les conditions du renouvellement de l'armistice a élaboré un rapport qui a été soumis ce matin au conseil supérieur de guerre.

Le maréchal Foch quittera Paris demain soir, jeudi, s'il est en possession du texte de l'armistice, texte qu'il communiquera à la délégation allemande.

Un conflit sino-japonais ?

New-York, 12 février.

(Reuter.) — Le correspondant de la *Presse-Associée* à Washington télégraphie que, selon les informations diplomatiques *officielles reçues*, le Japon aurait menacé la Chine de la guerre, si celle-ci publie les traités secrets entre les deux pays et n'exécute pas les conventions qui font du Japon le successeur de l'Allemagne dans les droits de propriété et de succession détenus par l'Allemagne à la veille de la guerre.

Le programme gouvernemental anglais

Londres, 12 février.

(Reuter.) — Le roi a ouvert le Parlement. Dans le discours du trône, il a parlé de l'effondrement de l'Allemagne et de la nécessité de maintenir une armée suffisante afin de pouvoir recueillir tous les fruits de la victoire.

Les travaux de la conférence de Paris avancent d'une façon satisfaisante et ne sont marqués d'aucun désaccord.

Après avoir parlé de la visite du roi en France et de celle de M. Wilson en Angleterre le roi ajoute qu'la situation en Irlande lui donne beaucoup de souci, mais qu'il espère qu'un règlement durable de la question interviendra.

Le discours demande de nouveaux crédits pour les dépenses permanentes de la guerre et les dépenses nouvelles de reconstitution. Il parle ensuite des aspirations *vers* un meilleur ordre social qui existent dans le pays. Aucun sacrifice ne doit nous arrêter dans nos efforts pour faire disparaître la pauvreté immérité, pour diminuer le manque d'emploi, pour améliorer la santé publique.

La poursuite de ces buts ne peut être que retardée par la violence et le désordre.

Le discours parle de la création d'un ministère de l'hygiène publique et d'un ministère des voies de communications, de la construction rapide de nouvelles maisons ouvrières, de l'interdiction de vendre les marchandises d'origine étrangères au-dessous du prix de vente dans le pays d'origine, d'allocation de terres aux soldats et du reboisement.

Le roi demande avec insistance au Parlement de prendre en considération les problèmes industriels et de n'épargner aucun effort pour faire disparaître le malaise existant et pour amener un esprit plus heureux et plus harmonieux dans la vie nationale et industrielle.

Un discours de M. Lloyd-George

Londres, 12 février.

(Reuter.) — Après le discours du roi, le débat a été ouvert sur la réponse au discours du trône. M. Lloyd-George a prononcé un important discours.

L'Internationale et le bolchévisme

Berne, 12 février.

La commission qui, suivant décision de la conférence socialiste internationale, doit se rendre en Russie pour étudier les conditions de ce pays se composera, sous réserve de changements, de Frédéric Adler (Autriche) ou du ministre autrichien Bauer ; de Kautsky, ou, en cas d'empêchement, Hilferding (Allemagne) ; de Longuet (France) ou Paul Faure ; de Macdonald (Angleterre) et Bruxton, comme conseiller technique ; de Buchinger (Hongrie) ; de Tomeso (Argentine).

Un représentant pour la Finlande et l'Italie sera désigné ultérieurement.

La date du départ n'est pas encore fixée.

Moscou, 12 février.

La *Pravda*, organe du Soviet, constate que le congrès de l'Internationale a pris pour mot d'ordre : Paix aux bourgeois, guerre à la révolution. « Renaudel et Kautsky ont traîné les ouvriers pour les livrer au gendarme Wilson. Mais le prolétariat triomphera. »

Croates contre Serbes

Milan, 12 février.

De Trieste au *Corriere della Sera* :

Une réunion de paysans croates a eu lieu à Agram, sous la présidence du chef agraire Radic. Celui-ci a déclaré que le peuple croate ne veut pas d'un Etat unitaire sous la dynastie serbe des Karageorgevitch. L'assemblée a voté une résolution affirmant la volonté de la population croate de choisir la constitution qu'elle jugerait la plus opportune, avec le concours des puissances occidentales.

Agram, 12 février.

Le journal croate *Obzor* constate que le cabinet de Belgrade empêche la mission croate de se rendre à Paris, tandis que les missions serbe et slovène sont parties.

L'assemblée nationale croate a été dissoute ; trente commissaires serbes ont été envoyés en Bosnie.

Le *Narodna* dit que l'unité factice de l'Etat sud-slave n'est maintenue que par la force de 50,000 baïonnettes serbes. Le gouvernement de Belgrade applique les méthodes tsaristes. Une fermentation profonde règne dans le pays. Des jours graves approchent pour l'Etat sudslave.

La question de Fiume

Milan, 12 février.

Le président du Conseil national de Fiume Grossrich, le député Ossoinak, le maire de Fiume, M. Vio, et son adjoint, M. Antoni, viennent de quitter Milan, pour se rendre à Paris, où ils vont apporter les vœux de leurs concitoyens à la conférence de la paix.

Le Conseil national de Fiume ne les a autorisés à donner leur adhésion qu'à l'annexion pure et simple de Fiume à l'Italie.

La Chambre italienne

Rome, 12 février.

M. Orlando, président du Conseil, rentrera de Paris à Rome samedi.

La réouverture des Chambres aurait lieu le 25 ou 26 février.

Le cardinal-primat de Hongrie

Budapest, 12 février.

Les Tchèques ont coupé les communications de la ville de Gran, résidence du cardinal-primat de Hongrie, avec la rive gauche du Danube, de sorte que la ville n'est plus ravitaillée.

SUISSE

Incendie

Neuchâtel, 12 février.

Un incendie a détruit, la nuit dernière, deux bâtiments des minoteries Bossy, à Serrières. Le second étage d'un bâtiment s'étant effondré, 16 wagons de farine et de blé ont été détruits.

Les pompiers ont dû déployer de grands efforts pour protéger une papeterie voisine et une dépendance de la fabrique de chocolat Suchard.

M. Platten est parti

Berne, 12 février.

M. Platten, conseiller national, est parti hier pour la Russie.

Délégation polonaise à Berne

Berne, 12 février.

Les délégués polonais à la conférence de Paris sont arrivés à Berne, au nombre d'une trentaine. Ils continueront leur voyage demain.

Chambres fédérales

Berne, 12 février.

Le *Conseil des Etats* continue le débat sur les crédits supplémentaires. MM. Reber (Schwytz), Legler (Glaris) et Dind (Vaud) critiquent un crédit demandé par le Bureau de statistique et qui est déjà dépensé.

Les crédits sont finalement votés et M. Dind (Vaud) développe son interpellation relative à la convention du Saint-Gothard. Le député vaudois demande au Conseil fédéral de faire connaître ses vues sur la revision de cette convention.

Le *Conseil national* reprend la discussion concernant le renouvellement de l'impôt de guerre. La commission, unanime, propose d'adhérer à *la décision du Conseil des Etats*, c'est-à-dire, de supprimer les cent millions prévus pour l'assurance-vieillesse.

M. Motta, conseiller fédéral, dit que la solution adoptée par le Conseil des Etats unanime est la seule possible. Le Conseil fédéral s'engage d'ores et déjà à consacrer tout le produit de l'impôt sur le tabac à l'assurance-vieillesse ; il trouvera, si cela ne suffit pas, d'autres ressources encore. Après ces explications, le Conseil national adhère à la décision des Etats et renonce à l'inscription des 100 millions pour l'assurance-vieillesse. Le Conseil aborde ensuite la discussion du rapport de neutralité (Rapporteur : M. Mosimann).

†

Madame Marie Currat et ses enfants ; Révérende Sœur Thérésita, aux Ursulines, à Fribourg, Alexis, Maria, Bertha, Augusta, Constant et Cécile, à Grandvillard ; Mme et M. Henri Musy et leurs enfants, à Grandvillard ; M. André Raboud-Currat et ses enfants, à Grandvillard, Vuisternens-devant-Romont, Vuippens et Fribourg ; M. et Mme Oscar Currat et leurs enfants, à la Rixouse (France) ; M. et Mme Marc Currat et leurs enfants, à Grandvillard ; Mme et M. Maurice Moura et leurs enfants, à Grandvillard ; Mme et M. Léon Fracheboud et leurs enfants, à Lessoc et Morlon ; Mme et M. Placide Robadey et leurs enfants, à Lessoc et Fribourg ; M. et Mme Amédée Robadey et leurs enfants ; M. François Fragnière et ses enfants, à Lessoc ; Mme Vérène Currat et sa famille, à Grandvillard ; Mme Madeleine Fragnière et ses enfants, à Lessoc ; M. Constant Fracheboud et ses enfants, à Lessoc, Grandvillard et Albeuve ; les familles alliées, à Grandvillard, Lessoc, Cerniat, Sivirier, Chexbres, Bottens, Porsel, Lausanne, Les Sciernes, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle et irréparable qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Louis CURRAT

chef de section militaire

aubergiste à Grandvillard

leur très cher époux, père, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, décédé, mardi, 11 février, dans sa 50me année, muni de tous les secours de la religion.

L'enterrement aura lieu, jeudi, 13 février, à 9 h. du matin.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

Mme veuve Marie Zamofing et ses enfants, Céline, Rosalie, Bernadette, Léonard, Marie, Alexandrine et Benjamin, à Neyruz ; Mlle Blanche Zamofing, institutrice, à Porsel ; Mme et M. Rémy-Zamofing, à Neyruz ; Mme et M. Duerest-Zamofing, à Autigny, ainsi que les familles alliées font part à leurs parents, amis et connaissances, ainsi qu'aux anciennes compagnes de la défunte au pensionnat de Sainte-Ursule, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Jeanne ZAMOFING

leur chère fille et sœur, décédée à Neyruz, le 10 février, à l'âge de 28 ans, après une longue et pénible maladie, munie des sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu à Neyruz, jeudi, 13 février, à 9 heures ½ du matin.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

Mademoiselle Lucile Boéchat, à Montréal ; M. et Mme J. Boéchat, à Monte-Vérita ; Mme A. Berguer, à Posieux ; Mlle M. Clerc, à New-York ; Mlle E. Clerc, à Fribourg, et les familles parentes et alliées ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Marie-Rose BOECHAT

leur sœur, nièce et parente, enlevée à leur affection, le 11 février, à Monthey.

L'office mortuaire aura lieu, jeudi, 13 février, à 11 heures, à Saint-Nicolas.

Départ du convoi à 10 h. ½, de la gare.

†

Madame et Monsieur Domengoz et leur famille, à Genève ; Mlle Annette Poffet, à Fribourg, et les familles alliées font part du décès de

Madame Elise POFFET

née Golay

leur chère mère, belle-mère et parente, enlevée à leur affection, le 11 février, dans sa 83me année.

L'ensevelissement aura lieu, jeudi 13 février, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire : rue Grand'Fontaine, 32.

EAGLURES
CREVASSES, ECZÉMAS, DARTRES
et toutes les maladies de la peau : **brûlures, blessures, furoncles**, etc., sont radicalement guéris par le
BAUME DU CHALET
composé exclusivement d'essences de plantes.
Le pot, avec mode d'empl., 2 fr. 50, la boîte de bains, 2 fr. 50.
En vente à Fribourg : **Pharmacie Bourgknecht & Cottrau, A. Cuony, G. Lapp, Ignace Musy.**

Aux mêmes adresses : **ANTI-GRIPPE et ANTI-CORYZA du CHALET** le meilleur et le plus agréable **désinfectant des voies respiratoires**, le tube avec mode d'empl. fr. 50.

CARTONNIER
Ouvrier très capable trouverait place stable et très bien rétribuée. 902
Faire offres sous chiff. P 777 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

Schæffer frères
Yaris, 29, Fribourg. Tél. 6.55
Chauffage central
Installations sanitaires

A LOUER
quartier du Bourg, un **grand local** bien éclairé pour atelier ou dépôt.
S'adr. sous P 888 F à Publicitas S. A., **Fribourg**

ON DEMANDE A ACHETER **chaises et tables de jardins**, en bon état.
Adresser les offres par écrit **Case postale 14177 Fribourg.** 1082

A VENDRE
un potager et un fer à repasser à gaz, en parfait état. 1081
S'adresser à **MM. H. Hetlin & Cie**, banquiers, **2, route des Alpes.**

On reprendrait en location, de préférence à la campagne,
magasin d'épicerie mercerie
S'adres. à **E. B. Poste restante, Neuveville, Fribourg.** 1075

A LOUER
au centre de la ville,
grand magasin
avec 2 vitrines et arrière-magasin.
Pour tous renseignements, s'adr. à Ryser et Thalmann, 2, Rue de Romont. 1058

PERDU
On a perdu, le jour de la foire, entre Fribourg et Marly, **un paquet** contenant de l'étoffe grise pour un costume avec différentes fournitures.
Prière à la personne qui aurait pu trouver ce paquet de l'envoyer, contre récompense, à **Mlle Joséphine Brodard, à Treyvaux.** 1091

Institut de Hautes Etudes

Jeudi, 13 février, à 4 heures, R. P. Jacquin : *Les ordres mendiants.*

Jeudi, 13 février, à 5 heures, M. Amiguet : *I. La littérature romande. II. Le théâtre et la poésie.*

Vente de bétail et chédail

à MORENS, près Payerne

Pour cause de vente de son domaine, **M. Samuel Etter, à Morens** (canton de Fribourg) exposera en vente par voie d'enchères publiques libres, le bétail et le chédail ci-après désignés :

I. Bétail : 3 bonnes juments, dont 1 de 8 ans, 1 de 4 ans primée au fédéral et au cantonal, et 1 de 2 ½ ans, 19 vaches portantes ou fraîches vêlées, 2 génisses portantes de 3 ans, 4 génisses de 2 ans, 4 génisses de 1 an, 1 taureau de 1 ½ année avec ascendance de 1re classe ; 5 veaux de l'année, 3 mères porcines portantes. Tout le bétail est de 1er choix, figurant au syndicat de 80 à 90 points.

2. Chédail : 5 chars à pont à 2 chevaux en bon état, 1 camion à 1 cheval, avec cadre, 1 voiture à ressorts neuve, 2 faucheuses, 1 faneuse, 1 râteleuse à cheval, 1 semoir neuf, 1 rouleau en chêne, 4 herses, 1 charrue Brabant, 1 herse à prairie, 1 machine à arracher les pommes de terre, 2 hache-paille, 2 moulins à vanner, 2 caisses à gravier, 1 traîneau neuf à 2 chevaux, 1 coupe-racines, 6 colliers pour chevaux, 2 colliers pour le bétail et quantité d'objets trop long à détailler.

L'enchère aura lieu **le mardi, 18 février courant,** et commencera à 9 heures du matin. Il sera fait deux tours de mises pour le bétail. Le chédail sera vendu entre les deux tours qui seront faits pour le bétail.

Payement comptant.

L'exposant : **Samuel Etter.**

Etude L. DUVOISIN, notaire, à Grandson

GRANDE VENTE
de bétail, chédail
ET
matériel d'exploitation agricole

Les vendredi et samedi 14 et 15 février (au lieu des 21 et 22, comme on l'avait indiqué précédemment, et cela pour cause de manque de fourrages),

M. Henri CHAPPUIS-FLEURY, propriétaire-agriculteur

à FIEZ

exposera en vente, aux enchères publiques, devant son domicile, pour cause de résiliation de bail, tout son bétail, chédail et matériel d'exploitation agricole, savoir :

Vendredi 14 février, dès 10 h. du matin :

Bétail, 2 juments de 5 et 6 ans, dont 1 coursière, 1 jument de 8 ans et 1 cheval hors d'âge, 1 taureau de 2 ans et 1 d'un an, 30 mères-vaches fraîches vêlées ou prêtes, 22 génisses de 1 à 2 ½ ans, 12 veaux de l'hiver.

Bétail de montagne de premier choix, en grande partie primé.

Samedi 15 février, dès 10 h. du matin

Matériel agricole, 8 chars à pont et à échelles, 1 char à pont et à purin, nouveau modèle, 1 camion, 2 faucheuses Deering avec appareil à moissonner, 1 râteau-faneuse, 1 faneuse, 2 charrues, 1 cultivateur avec house, 8 herses dont 1 à prairies, 1 rouleau en fer, 1 caisse à gravier avec cadre, 1 moulin à vanner, une romaine, 1 hache-paille, 1 coupe-racines, plusieurs échelles, 2 ovales de 1500 litres et 3 ton eaux de 600 litres, 1 cuvier à lessive, 1 chaudière portative, 3 boilles à lait 50 clochettes et toupins, 6 colliers de chevaux, 1 harnais, couvertures de chevaux, 3000 liens en corde, tables et bancs, lots de fourrons ainsi que quantité d'autres outils aratoires servant à l'exploitation d'un domaine.

Graines d'esparcette et de trèfle, choux raves et betteraves. P 30455 L 910

Tout ce matériel est à l'état neuf.

PAIEMENT COMPTANT.

Vente de bétail et chédail

Pour cause de cessation de bail, le soussigné vendra aux enchères publiques, le **mercredi 19 février,** dès midi et demie, devant son domicile, à **Cottens :** 8 vaches portantes ou vêlées, 3 génisses d'environ 2 ans, 1 taureau d'un an, 4 génisses d'un an, 4 veaux de l'année, 1 chèvre portante, 3 brebis, 1 porc gras, 9 petits porcs de 3 semaines.

Chédail : 1 char à pont de 14 lignes, 1 char à échelles de 18 lignes, 1 char à ressorts 1 charrue Brabant, 1 coupe-racines, 1 collier pour cheval, 1 rouleau, 1 herse et d'autres objets trop longs à détailler, ainsi qu'un potager à 4 trous. 1062-120

Cottens, le 10 février 1919.

L'exposant : **Antonin Maillard.**

Enchères de bétail et chédail

Pour cause de départ, le soussigné exposera aux enchères publiques, **samedi 15 février, dès midi précis,** devant son domicile, au Perron, Middes, son bétail et chédail, savoir :

Bétail : 3 vaches portantes ou fraîches vêlées, une génisse de 10 mois, 2 veaux de l'année, une brebis portante, une truie à engraisser, un porc de 4 mois et 5 jeunes poules.

Chédail : 3 chars à pont, caisse à purin à l'état neuf, 1 tombereau, tonneau à purin, charrette à fumier, pompe à purin, charrue Brabant, herse, moulin à vanner, hache paille coupe-racines romaine, colliers de vaches, fourches, râteaux, ainsi qu'une quantité d'objets trop longs à détailler.

Le même jour, il sera mis en vente 1000 pieds fumier de vaches ainsi qu'un tas de paille.

Terme de payement. 1069

L'exposant : **Jules JAQUET.**

Vente publique

Vendredi 21 février, dès 1 ½ heure, dans une chambre particulière de l'auberge d'Onnens, les enfants de **Joseph Krattinger** vendront aux enchères publiques, sur propriété située à **Onnens,** comprenant : une maison d'habitation, grange, étable et environ 8 poses de terrain attenant.

Pour les exposants :

Joseph Krattinger, à Corserey.

Fabrique de Linge C. R. Scherrer — Rapperswil — Téléphone 110
DÉTAIL
Dames — Lingerie brodée pour — Enfants
Demandez les prospectus et ensuite envoi au choix.

Foire Suisse d'Echantillons
BALE du 24 avril au 8 mai **1919**

Les ordres d'insertion d'annonces pour le
Catalogue officiel
ET LE
Bulletin officiel de la Foire
sont à remettre au plus tôt à notre maison. — **Nous attirons l'attention des intéressés sur l'importance de ces publications et sur la publicité étendue et de tout premier ordre qu'elles offriront à leurs annonces.**

Dernier délai pr la réception des ordres : **5 mars 1919**

PUBLICITAS S. A.
Rue du Tir FRIBOURG Téléphone 1.35

MONTRES INNOVATION
Vente directe du fabricant au consommateur

Fr. 25 au comptant — Fr. 28 à terme

5 ans de garantie
6 mois de crédit
8 jours à l'essai

Montre nickel, pur métal blanc, garanti inaltérable, cuvette nickel, remontoir échappement ancre 8 rubis, ressort incassable.

Acompte Fr. 10 Par mois Fr. 3

Pensez aux grands avantages de notre système de vente « Innovation ».
Réglage de précision.
Plus de 25,000 montres « Innovation » en usage.
Nombreuses lettres de félicitations.

Demandez nos catalogues gratis et franco. Agents honnêtes et sérieux demandés. Beaux choix de régulateurs, réveils et bijouterie. Indiquer le nom du journal.

Fabrique INNOVATION
A. Matthey-Jaquet
La Chaux-de-Fonds
Maison de confiance et de vieille renommée. — Fondée en 1903.
La première du genre en Suisse. Toujours imitée, jamais égalée.

A vendre
à bas prix, **belle moto** 4 H, débrayage avec side-car, entièrement revisée et marchant très bien.
Faire offres sous 890 F à Publicitas S. A., **Fribourg.** 1015

JEUNE HOMME
ayant terminé l'école secondaire et désirant se vouer à l'agriculture, demande à entrer auprès d'un agriculteur, capable et sérieux, où il aurait l'occasion d'apprendre la langue française.
Adresser offres à **W. J. Bi-segger-Stüssi, Arth. a. S.** (Ch. Schwiz.)

Fr. Bopp
AMEUBLEMENTS
rue du Tir, 8, Fribourg

Lits d'enfants
Bercelonnettes

PENSION
à remettre, à partir de 1er octobre. 7450
Offres écrites sous P 6 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

JE DEMANDE
caisse enregistreuse
(NATIONALE)
en bon état.
Offres avec description exacte sous chiffre F 167 Z à Publicitas S. A., Fribourg.

A vendre d'occasion
fourrure et habit d'enfant
S'adresser : **rue du Temple, 15.** 722

ON DEMANDE
un jeune homme de 18 à 20 ans, comme deuxième
vacher
Occasion d'apprendre l'allemand. 1047
S'adr. sous P 937 F à Publicitas S. A., **Fribourg**

On demande
pour une petite famille sans enfants près de Broc, une bonne et robuste
FILLE
de campagne, devant s'occuper des travaux du ménage. Bons gages et bon traitement assurés. Entrée tout de suite.
Prière d'adresser les offres ou, si c'est possible se présenter personnellement chez **Mme François Toffel Bellevue, Broc,** qui donnera les renseignements voulus. 1032

Une très bonne
Cuisinière
bien recommandée sous tous les rapports, est demandée pour une époque à convenir 501
S'ad. sous P 875 F à Publicitas S. A., **Fribourg**

ON DEMANDE
une
fille de cuisine
d'un certain âge, gage 35 fr. 721
S'adres. à **Mme Barone, rue du Temple, 15.**

A VENDRE
pour cause de santé, au centre d'une contrée agricole, **un moulin à cylindre,** remis en bon état, avec une grange à pont, et 12 poses de terre à poser en forêt ; affaire d'avenir pour un preneur sérieux. 1052
S'adresser aux Frères **Clément, à Corserey.**

Dr HERZOG
BROC
de retour

JEUNE FILLE
Petite famille demande une jeune fille soigneuse, pour faire le ménage. Bon traitement assuré.
Adresser offres avec certificats en originaux, photographie et prétentions au **Louvre, à Oche.** 956

ON DEMANDE UN
jeune homme
de 15 à 18 ans, sachant traire, connaissant les travaux de campagne. Traitement de famille, gage d'après convention, occasion d'apprendre la langue allemande. 1030
S'adresser à **Joh Guldimann, Kantonarzt à Lostorf,** près Olten (Soleure).

A LOUER
pour le mois de mai prochain, avenue des Casernes, No 19, **deux magasins,** avec arrière-magasin.
S'adr. à **M. M. Week, Æby & Cie, banquiers, à Fribourg.** 561

ON A PERDU
lundi, jour de la foire, **un certain montant en billets,** à l'auberge du Sauvage. Prière de le rapporter contre bonne récompense, **au Café du Tilleul, Fribourg** 1079

A LOUER
rue Romont
magasin
arrière magasin, caves.
S'adr. sous P 738 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

ON DEMANDE
pour tout de suite, une
fille ou veuve
de 25 à 40 ans, pour s'occuper des travaux du ménage dans un petit café de la campagne. 1071
S'ad. sous P 973 F à Publicitas S. A., **Fribourg**

On demande
tout de suite
PERSONNE
de 20 à 30 ans, pouvant faire la cuisine et s'occuper des soins du ménage. Eventuellement remplaçante 1074
S'adr. sous P 957 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

ON DEMANDE
pour un ménage de quatre personnes une
bonne à tout faire
sachant faire la cuisine. Bons gages et bons soins assurés. Certificats exigés.
S'adresser chez **Mme von der Weid, Hôtel Zæhringen, 2me étage.** 1070

ZURICH
Bonne famille demande une honnête fille pour les travaux de la maison. Gages 40 50 fr. par mois.
Ceruti-Brugger N° 5, Peterhofstatt Zurich.

Café Vaudois et Valaisan à Zurich, Glockengasse, **demande un jeune**
GARÇON
de 16 à 17 ans, pour les travaux de la maison.

LEÇONS
de chant, piano et violon par ancien Directeur de Conservatoire.

Accords de piano par ancien Directeur de la Société des pianos automatiques de Bordeaux.
S'adresser ou écrire à **M. Casimir Blanc, 38, Avenue Beauregard Fribourg.** 1061

Aux grands
Magasins de meubles
Th. STRUB
2, rue Marcello, 2
Téléphone 6.46.
vous trouvez toujours prêts à être livrés : chambres à coucher, salle à manger et meubles en tous genres.
PRIX AVANTAGEUX.

VENDRE
à Fribourg, Planche Supérieure, les
maisons
No 231 et 234.
Pour traiter, s'adresser à **Aug. Schæffer, Planche supérieure,** No 276.

ON DEMANDE A ACHETER
grande propriété rurale
contre payement comptant. Offres détaillées sous O 10814 X à Publicitas S. A., **Genève.** 909

Succès de Mlle Bombernard à GLAND
Vente de domaine
Vente par soumission de la propriété **Le Tiguet** bâtiments, grange, écurie, remise, couvert, pressoir, caves et 1190 ares de prés, champs et bois.
Pour visiter, s'adresser à **M. Auguste Jouzier, à Glaud,** et faire parvenir les offres **jusqu'au 15 février 1919, à M. Grandt,** Juge de Paix, à **Begnins** chez lequel on peut consulter les conditions. 568

AVIS aux LUGEURS

La Direction de la Police locale rappelle à teneur de l'art. 14 du règlement de Police qui prévoit l'interdiction de luger sur la voie publique en dehors des endroits désignés, sous peine de confiscation de luge et amende. (Les cantonniers séquestreront les luges.)

On est autorisé à se luger sur les seuls endroits ci-dessous désignés : Au marché des pommes de terre (avenue des Cordeliers, route et trottoirs non compris), au Karrweg ; route de Bertigny, jusqu'au café Beau Site ; à l'ancienne route de Tavel, depuis la Heitera à la chapelle de Saint-Barthélemy. La piste du Salésianum-Tivoli, est réservée pendant la journée aux petites luges ; toutefois, les bobsleighs pourront l'utiliser à partir de 8 heures du soir.

TROTTOIRS

La Direction de la Police locale rappelle au public l'art. 24 du règlement de Police de la ville de Fribourg, qui dit :

En temps de neige ou de verglas, les propriétaires de maisons, ou les locataires du rez-de-chaussée, sont tenus de faire balayer la neige, piquer et enlever la glace de leurs trottoirs.

Ils doivent y répandre du sable, s'ils sont glissants, et se conformer aux directions de la Police.

Le sable est mis à la disposition du public dans des caisses placées sur différents points de la ville.

La Police, en cas de défaut, et sans préjudice de l'amende encourue, fera exécuter le travail aux frais de qui de droit.

Club alpin académique de Fribourg
CONFÉRENCE AVEC DES PROJECTIONS LUMINEUSES
Vendredi 14 février, à 8 h. 30
HOTEL SUISSE, 1er étage
Die geologische Erklärung der Lintfluh
PAR
M. le Dr de GIRARD *professeur à l'Université*
Conférence publique. Entrée libre.

Librairie-Papeterie
Josué Labastrou
FRIBOURG
FOURNITURES DE BUREAUX
Registres en tous genres
Grand choix de porte-plumes réservoirs
Cartes du canton de Fribourg
Dépôt des CARTES TOPOGRAPHIQUES FÉDÉRALES

L'ÉTUDE
de MM. Cosandey & Clémence
avocats
à Fribourg, est transférée, dès ce jour, au **No 2 de la Route des Alpes,** sur le même palier que la Banque Benin & Cie. P 861 F 984-00

Les Dentifrices Dolci
préviennent la carie, donnent aux dents une blancheur éclatante et une sensation de fraîcheur exquise. Vente au prix de fabrique à 1054
LA GERBE D'OR, rue de Lausanne, 33

Occasion intéressante
Le droit de vente exclusif d'un article patenté, indispensable à l'agriculture, est à **vendre** pour toute la Suisse, sous de favorables conditions.
SUCCÈS PROUVÉ !
Bonne occasion de se créer une situation pour homme actif, désirant être indépendant. Petit capital nécessaire.
S'adresser sous chiffre F 6396 Z à **Publicitas S. A., Frauenfeld.** 1059

Grande vente de bétail
Le soussigné exposera en vente publique, à **Vetterwil,** près de **Schmitten, le jeudi 20 février prochain,** dès 9 ½ heures du matin 32 vaches portantes ou fraîches vêlées, 3 génisses portantes, 5 taures, un taureau d'élevage primé de 14 mois, 8 veaux, 8 petits porcs 3 clochettes et clarines ainsi qu'un hache-paille. Ce bétail est de la race de Simmenthal dont 28 pièces primées en Ire classe.
Bétail de montagne de premier choix.
Nicolas ÆBISCHER

La Filature de laine
WANGEN-S.-AAR
accepte la laine de mouton pour filer à 1, 3, 4 bouts. — Livraison prompte et soignée.

Chauffage central
Albert BLANC
La Prairie, 55, Pérolles
TRANSFORMATIONS — RÉPARATIONS
Soudure autogène
Téléphone 5.77 — Téléphone 5.77